



UNION SYNDICALE DES MAGISTRATS

18 rue de la Grange Batelière - 75009 PARIS

Tél : 01.43.54.21.26

contact@union-syndicale-magistrats.org

www.union-syndicale-magistrats.org

Paris, le 12 avril 2024.

Objet : Exploitation des travaux du groupe de travail chargé d'évaluer la charge de travail des magistrats judiciaires.

Monsieur le Premier président,

La Cour des Comptes soulignait, en octobre 2021, dans un rapport intitulé *Améliorer la gestion du service public de la justice*, « la nécessité pour le ministère de la justice de se doter d'outils formalisés permettant une meilleure connaissance de l'activité des juridictions judiciaires ainsi qu'une meilleure allocation des effectifs à leur profit. Elle recommandait à la direction des services judiciaires de bâtir un système d'allocation des moyens fondé sur des critères explicites associés à un mécanisme de pondération des affaires fondé sur une typologie des affaires judiciaires. De tels systèmes existent dans d'autres pays européens. Seul un référentiel national permettrait au ministère de la justice de déterminer ce qui, dans les difficultés de fonctionnement que connaissent les juridictions judiciaires françaises, relève d'une insuffisance de moyens ou de défauts d'organisation, de planification des travaux ou de performance. **L'urgence est réelle** car ce n'est que sur la base de données fiabilisées que l'usage du référentiel pourra, de manière progressive, contribuer à une allocation des ressources fondée sur l'activité des juridictions et l'objectivation de leurs besoins ».

M. Pierre Moscovici
Premier président de la Cour des comptes
13 rue Cambon
75100 Paris Cédex 01

Dans le rapport final du Comité des Etats généraux de la Justice (avril 2022), il a été objectivé que le ministère [de la justice] « *ne disposait pas des outils nécessaires pour assurer un pilotage efficient de l'activité judiciaire. En particulier, aucun référentiel, ne permettrait, au niveau du programme budgétaire 166 consacré à la justice judiciaire, de disposer d'une vision transversale des moyens mis en œuvre, par juridiction et par type d'activité et, au niveau local, d'identifier les moyens nécessaires et d'allouer les ressources de façon optimale* ».

Le même Comité a ajouté, dans ses préconisations, « *l'adoption en urgence d'un référentiel d'activité et d'indicateurs fiables, afin d'objectiver les moyens humains nécessaires au fonctionnement des juridictions. Les démarches initiées depuis de nombreuses années doivent donc être accélérées et aboutir rapidement. Une fois ce référentiel établi, il appartiendra à la DSJ de l'actualiser régulièrement et d'y intégrer systématiquement les impacts de chaque évolution législative ou réglementaire susceptible d'entraîner une conséquence sur l'activité des magistrats et, plus largement, des juridictions* ».

Dès 2014, le ministère de la justice avait initié une réflexion paritaire sur le sujet et des premières propositions de référentiels d'activité avaient été adoptées mais n'avaient pas été publiés par le ministère.

À la suite des premières demandes de la Cour des Comptes en 2018, la chancellerie a décidé, courant 2020, de relancer un groupe de travail dont les travaux se sont intensifiés après les annonces des Etats généraux de la Justice, et celles du garde des sceaux, dans un discours du 5 janvier 2023¹, indiquant sa décision, après les rapports de la Commission Européenne Pour l'Efficacité de la Justice (CEPEJ) et de la Cour des comptes, qui pointaient l'absence de référentiel de la charge de travail des magistrats, **de mettre en place rapidement un outil d'évaluation de la charge de travail.**

Ce groupe de travail, décliné en ateliers pour les contentieux les plus techniques, a connu depuis 2020 de très nombreuses réunions, totalisant des dizaines d'heures de travail et de réunions et associant des magistrats experts dans tous les domaines des contentieux judiciaires à travers des représentants des chefs de cour et de juridiction (par leurs Conférences), de l'administration centrale, de l'inspection générale de la Justice, d'associations professionnelles de magistrats et des organisations syndicales représentatives des magistrats.

La méthodologie suivie, très claire, visait à construire des tables de calcul par matières donnant un vision macro des besoins en magistrats et fonction du volume d'affaires traitées dans une perspective de justice fonctionnant sur un mode qualitatif et non dégradé comme actuellement.

L'USM a été très investie dans ces travaux de grande ampleur et a été présente à tous ces groupes de travail.

Ce groupe de travail a maintenant terminé ses travaux, à la fois pour la première instance et, il y a quelques semaines, l'appel.

¹ <https://www.vie-publique.fr/discours/287749-eric-dupond-moretti-05012023-etats-generaux-de-la-justice>

Pour chacune des fonctions exercées par les magistrats judiciaires, au terme d'une réflexion approfondie et d'échanges en amont, les travaux de chaque sous-groupe de travail ont été clôturés par une réunion de vote (chaque participant ayant voix égale) afin d'arrêter le référentiel, sur la première instance d'abord, sur l'appel ensuite, dans un consensus quasi total entre les membres du groupe de travail.

S'il est admis que ces référentiels ne sont pas figés, et qu'ils auront vocation à être révisés en fonction des outils de collecte automatisée et statistiques à mettre en place ou à perfectionner et des réformes venant alourdir ou alléger le travail des magistrats, et qu'ils ne tiennent pas compte de l'assistance dont pourront bénéficier, selon de nouvelles modalités à mettre en œuvre, les magistrats dans le cadre de *l'équipe autour du magistrat*², en cours de construction, force est de constater que ces travaux restent en l'état confidentiels et que les services du ministère n'ont pas diffusé les tables d'évaluation de chaque fonction.

La DSJ, dans l'esprit de cette méthodologie participative entre pairs-experts, devait provoquer une **réunion conclusive** et procéder à la diffusion de ces premiers référentiels, certes perfectibles mais indispensables pour l'avenir de notre institution et pour aboutir à une justice de qualité au service de nos concitoyens.

La pression politique est devenue très forte concernant les attentes de la société et des élus de la Nation quant à la rapidité et à la qualité de la réponse judiciaire.

Le chef de l'Etat et le garde des Sceaux ont eu l'occasion récente de dire publiquement leurs attentes d'une réduction par deux des délais de justice, avant la fin du quinquennat, afin d'être à la hauteur des sacrifices financiers consentis par la Nation dans la mesure où le budget de la justice a fait l'objet d'augmentations très conséquentes et qu'un plan de recrutement ambitieux a été lancé (comportant notamment +1500 magistrats, +1800 greffiers et +1500 attachés de justice).

Lors des toutes dernières réunions des sous-groupes de travail consacré aux référentiels sur la charge de travail des magistrats, des votes sur des référentiels précis ont permis de dégager des temps moyens fonction par fonction, activité par activité, mission par mission. Ces travaux permettent incontestablement à ce stade de traduire ces référentiels en effectifs de magistrats nécessaires (en ETPT) : il ressort de ces travaux l'objectivation d'une nécessaire et très importante augmentation du nombre de magistrats pour que la justice puisse fonctionner dans les conditions attendues par la société et le peuple français, à savoir un doublement du nombre de magistrats, ce qui nous rapprocherait de la moyenne de la CEPEJ (pour les pays comparables à la France).

La chancellerie, qui détient les outils techniques pour faire ressortir les conclusions en résultant, n'a pu manquer de les faire établir, ne serait-ce qu'à titre de simulations, mais sans donner aucune communication sur ce sujet et sans provoquer la réunion conclusive du groupe de travail chargé d'évaluer la charge de travail des magistrats.

C'est la raison pour laquelle nous avons écrit le 28 mars courant au directeur des services judiciaires, pour voir publier ces référentiels sur la charge de travail des magistrats en juridiction et en donner les conclusions.

² Si le thème de l'équipe autour du magistrat a été dans un premier temps utilisé, d'autres thématiques ont vu le jour : l'équipe autour du magistrat et du greffier, l'équipe autour du directeur de greffe, l'équipe administrative ou encore l'équipe juridictionnelle..... Actuellement, la chancellerie valorise le thème de la modélisation de l'organisation des équipes juridictionnelles.

Nous souhaitons vous sensibiliser, afin que vous puissiez, si vous le jugez opportun, user de vos prérogatives d'expertise et de contrôle pour prendre connaissance de l'ensemble des travaux du groupe de travail chargé d'évaluer la charge de travail des magistrats et des conclusions, même provisoires et susceptibles d'ajustement, que l'administration centrale aura tiré de ces travaux.

Je me tiens, ainsi que mon bureau, à votre disposition pour vous apporter tout éclairage complémentaire et vous prie de croire, Monsieur le Président à l'assurance de ma très haute considération.

Ludovic Friat,
Président de l'USM.

